



Le stand MAE-DAECT / Ville de Châtellerault – Label villes internet - Hôtel de ville de Paris – 19/02/2014

La commune de Châtellerault a participé le 5 mars 2014 au comité de pilotage en charge de préparer les **Assises de la coopération franco-burkinabé**, initialement prévues en Octobre 2014, initiative qui n'est pas allée à son terme. Des dépenses de transport et repas ont été réalisées. La commune de Châtellerault avait également participé à une rencontre préparatoire avec Cités-Unies France et le SCAC de l'Ambassade à l'occasion d'une mission au Burkina-Faso Cette mission n'avait pas générée de dépenses spécifiques ; la rencontre était prise en charge dans l'ensemble des dépenses réalisées dans le cadre du programme « AEPA en faveur de neuf communes du Burkina Faso » en février 2014.

**Adhésion à RESODI** - Enfin, et pour mémoire, rappelons que la commune de Châtellerault est l'une des (encore trop rares) collectivités locales de Poitou-Charentes, engagée dès 2014 dans la constitution de RESODI, réseau régional multi-acteurs débutant, soutenu par la DAECT dans le cadre d'un appel à projet triennal. Membre fondateur, Châtellerault est également entré au premier conseil d'administration du réseau. La délibération n°29 du conseil municipal du 2 décembre 2014 marque la volonté de la commune de participer aux échanges de pratiques entre acteurs régionaux, de disposer d'un outil de formation pour les acteurs de son territoire et de contribuer au plaidoyer en faveur de l'aide publique au développement.

Cette activité ne donne pas lieu à valorisation dans le présent dossier, l'adhésion intervenant en 2015.

**Annexe 17 : délibération n° 29 du conseil municipal de Châtellerault du 2 décembre 2014.**

<b>2014 - Dépenses de communication</b>	<b>Prévu (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
Participation à la rencontre e-atlas francophone / DAECT à Paris le 19 février 2014 - Participation au village professionnel. Label « ville internet » ; Bâche expo 192 € (Annexe 16 : Facture SEMA +) et transports AR Paris 200€		392 €
Courir pour Kaya – Sponsoring de l'équipe ville – Selon délibération n° 43 du 15 octobre 2014		104 €
Courir Pour Kaya – Mobilisation des partenaires – SIVEER bar à eau – Veolia – Bus animation des Transports de l'agglomération Châtelleraudaise. (assurance incluse)		Participations des partenaires, du service communication ville non valorisées
Courir pour Kaya – Valorisation des prestations techniques		Participations non valorisées
Participation à la diffusion du spectacle Le musée Bombana de Kokologo dans la saison des 3T. (Annexe 15 : Facture Les 3T-Opus)		725 €
Participation au comité de pilotage des assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé. Bordereau 2014-6.		166 €
Communication Association CKJC. (Site web)		300 €
<b>Total (hors valorisations)</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 687 €</b>

\*

## Dépenses de fonctionnement

Pour l'association CKJC ces dépenses ont été calculées en partant du tableau Réalisation du plan triennal (Annexe 1 : PV de l'AG de Chatellerault Kaya jumelage-coopération - page 9) pour un montant arrondi de **1163€**

Les frais de fonctionnement 2014 du comité communal des jumelages de Kaya sont intégrés dans le poste suivi des projets à Kaya. Par différence, on peut reconstituer le coût du fonctionnement du comité communal des jumelages à Kaya, à partir du tableau présenté par CKJC, selon le calcul suivant : Sous total suivi et gestion administrative : 5571 – communication 300 - fonctionnement 1163 – missions CKJC : 1193 soit 2915€.

### Frais de fonctionnement CCJK : 2915€

Les aides directes de la commune à l'association CKJC sont constituées en 2014 d'une subvention de fonctionnement de 8000€ et d'une subvention exceptionnelle de 6800€ correspondant à la régularisation des subventions de l'état, pour les activités de l'association CKJC. Ces subventions contribuent aux activités de CKJC. Elles sont prises en compte à ce titre dans le présent rapport.

Outre ces subventions, l'association CKJC bénéficie d'aides indirectes sous forme de mise à disposition de locaux associatifs 2036€ comprenant :

- La maison des jumelages dont la commune supporte les charges de fluides et chauffage pour une valeur de 1831 € par an (1/3 de l'occupation imputée à CKJC)
- La salle polyvalente du Verger pour l'A.G 2014 : 206€

**Pour la commune de Châtelleraut**, les dépenses de fonctionnement hors valorisation des personnels mis à disposition comprennent le « petit budget de fonctionnement » du service – pour les dépenses imputables à la seule coopération décentralisée Châtelleraut Kaya. Ces dépenses sont clairement identifiées par la sous-fonction 048.2 pour **412€ (Cf annexe n° XX livre comptable)**

Enfin, il convient de réaffecter :

- 50% de la téléphonie et internet mobile : soit 605,00€
- 50% de dépenses de fonctionnement général incluant : adhésion à Cités-Unies France, fournitures de petit équipement, fournitures administratives et autres : soit 1206€

<b>2014 - Dépenses de fonctionnement CKJC</b>	<b>Prévu (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
Fonctionnement CKJC	2 500 €	1 163 €
Fonctionnement Comité communal des jumelages de Kaya	2 500 €	2 915 €
Aides indirectes de la commune à CKJC (locaux)	3 100 €	2 036 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT CKJC</b>	<b>8 100 €</b>	<b>6 114 €</b>
<b>2014 - Dépenses de fonctionnement - Commune de Châtelleraut</b>	<b>Prévu (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
Frais administratifs sous fonction 048.2		412 €
Téléphonie internationale		605 €
Charges générales du service sous-fonction 048.1		1 206 €
<b>Total (hors valorisations personnel permanent affecté ½ ETP)</b>	<b>5 100 €</b>	<b>2 223 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 600 €</b>	<b>8 337 €</b>

\*